

**L'hon. M. Martin:** Le Gouvernement ne retarde rien.

**M. Knowles:** Un autre motif d'espérer qu'on agira en conséquence cette année me vient de ce que m'a dit le premier ministre, le 5 février dernier, en réponse à une question que je lui avais posée à l'appel de l'ordre du jour. L'objet de ma question était fort clair. Il est dit dans le discours du trône que des modifications à la constitution relatives à la pension de vieillesse nous seront peut-être soumises au cours de la présente session, si les provinces acceptent ces modifications. Jusqu'ici tout cela est pour le mieux. Pour ma part, je ne suis pas convaincu que le programme soumis l'an dernier nécessiterait une modification de la constitution, mais, si les autorités pensent qu'une modification à la constitution est nécessaire, adoptons-la et voyons à soumettre le projet de loi voulu.

Ce qui m'inquiète, c'est que le discours du trône se contente de dire que des modifications à la constitution seront peut-être présentées au cours de la présente session. Nous pouvons obtenir les amendements d'ordre constitutionnel et rentrer chez nous sans que le programme soit adopté. Il faut franchir une autre étape après avoir adopté les modifications à la constitution; il nous faut présenter le projet de loi donnant suite aux vœux formulés l'an dernier. J'ai posé au premier ministre (M. St-Laurent) la question suivante. J'en donne lecture, ainsi que de la réponse:

Comme les provinces semblent prêtes à accepter des amendements d'ordre constitutionnel sous une forme ou une autre à l'égard de la pension de vieillesse, s'efforcera-t-on, dès qu'on aura obtenu leur assentiment, de présenter ces amendements au Parlement assez tôt pour que nous puissions donner suite, au cours de la présente session, aux vœux adoptés l'an dernier?

Le très hon. L.-S. St-Laurent (premier ministre): Je ne voudrais pas confirmer ni amoindrir l'optimisme apparent de l'honorable député en ce qui concerne l'empressement des gouvernements provinciaux à accepter des modifications d'ordre constitutionnel qui permettraient de s'occuper de la question.

Comme l'indique le discours du trône, les gouvernements provinciaux sont présentement saisis du projet; le Gouvernement a toujours eu et continuera d'avoir pour ligne de conduite d'éviter tout retard dans la mise à exécution de l'entente une fois qu'elle sera réalisée.

Si j'ai signalé que les provinces semblent prêtes à accepter les amendements en cause, c'est parce que j'ai pris connaissance de la correspondance échangée entre le Gouvernement et les provinces et déposée à la Chambre le 1<sup>er</sup> février, puis publiée en appendice au hansard. Cette correspondance est assez encourageante; aucune des lettres en cause n'est de nature à décourager qui que ce soit.

Au pire, un ou deux premiers ministres disent qu'on examinera la question. Outre cette correspondance, il y a eu des discours du trône lus à l'ouverture de la session de certaines assemblées législatives. Dans chacun de ces discours, on a donné à entendre que le gouvernement provincial présentera des mesures ou des résolutions en vue d'obtenir l'autorisation de l'assemblée législative d'appuyer le programme à l'étude. Eh bien, monsieur l'Orateur, les assemblées législatives termineront leur session bien avant la nôtre. De fait, quelques-unes auront terminé leurs travaux dans une couple de mois. C'est dire que dans six semaines ou deux mois nous saurons,—il y a tout lieu de le croire,—si les provinces appuient le programme et consentent aux modifications constitutionnelles nécessaires, et j'espère qu'elles y consentiront, et que nous le saurons bientôt. Le premier ministre a affirmé, comme en fait foi le compte rendu, que dès que les provinces auront fait savoir qu'elles y consentent, on donnera suite sans tarder au projet.

Monsieur l'Orateur, si à la fin de mars ou au début d'avril nous savons que les provinces sont consentantes, nous aurons tout le temps voulu, avant la fin de la présente session, pour prendre des mesures à ces deux égards, modifier la constitution et présenter une mesure législative visant à donner suite au programme recommandé au Parlement l'an dernier, par le comité, au sujet de la pension de vieillesse. Je souligne, pour me servir des termes qu'a employés le premier ministre, l'importance d'agir sans perdre de temps. Je veux croire que les provinces, le public en général continueront d'insister pour que la chose se fasse rapidement, qu'on ne différera pas l'adoption de cette mesure jusqu'à la veille des prochaines élections mais qu'on la mettra en vigueur dès cette année.

Le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. Martin) et d'autres membres du comité le savent, le programme ne sera pas sitôt entré en vigueur que certains d'entre nous lanceront une campagne pour l'améliorer. Ces \$40 ne suffisent pas. Il faudrait supprimer l'évaluation des ressources entre les âges de 65 et 69 ans. Mais, pour l'instant, notre tâche consiste à obtenir ce plan, qui jouit d'un appui unanime. Rien de ce que pourra dire aucun d'entre nous ne devrait servir à compromettre le succès de ces efforts. D'autre part, je prie le Gouvernement de se montrer conciliant et de ne pas retarder inutilement l'adoption de ces modifications à la constitution, ce qui aurait pour effet de remettre à la prochaine session l'adoption des mesures nécessaires. C'est le